

PRESENTATION DE MADAME GESSY COICOU SUR LE PROBLEME SECURITAIRE HAITIEN



par la loi.

PROPOSITIONS :

1- Remettre de l'ordre dans l'institution à travers notamment une épuration (vetting) réelle et honnête portant sur les compétences, la formation et le dossier de service des membres mais également sur leur moralité et leur sens de l'éthique.

Cette remise en ordre est indispensable pour commencer à créer la confiance au sein de la population. Cependant il ne faut pas qu'il y ait de révocation intempestive. (comme cela a été au tout début du fonctionnement de l'institution et maintenant encore).

*Parlant de confiance de la population dans l'institution policière, rappelons que la confiance ça se mérite. Or peut-on honnêtement demander à une population et même aux policiers eux mêmes, membres de cette l'institution de lui faire confiance quand il y a des doutes, des suspicions sur des dirigeants? Quand de hautes autorités, des dirigeants de cette institution sont évidemment mêlés à des activités illicites? Quand des membres de l'institution sont constamment éclaboussés par les différents scandales qui éclatent dans le pays.

Il est vrai que nous savons combien il est facile en Haïti de rependre des rumeurs sur les gens, mais il y a des informations qui ne doivent pas être ignorées. Quand il s'agit de questions sérieuses, préjudiciables pour la société et les institutions du pays, Il ne faut pas jouer sur le temps, laisser passer l'orage, ou bien écarter momentanément les accusés parfois même des coupables avérés en attendant que le peuple oublie (ce peuple qui a la mémoire courte) comme on le fait souvent chez nous; Et après cela, tout le monde reste confortablement à sa place en attendant le prochain scandale.

Il faut arrêter de jouer à ce jeu malsain si on veut avoir une institution policière solide, respectée de la population et de tous. Aussi est-il indispensable que la lumière soit faite lorsque des informations persistantes circulent à propos de certaines autorités. Cela sera bénéfique tant pour la personne concernée que pour l'institution à laquelle cette personne appartient et pour l'ensemble de la société. Car une véritable enquête à propos d'une allégation quelconque sur un individu permet à ce dernier de prouver

Daly Valet, Journal Le matin.

Introduction

1- Bref survol de la mission de la PNH en regard de la Constitution / en regard de la loi portant création de la PNH.

2- Quelques suggestions de solutions aux problèmes de l'institution.

3- A Propos du Désarmement.

a) Situer le véritable problème de la circulation des armes à feu en Haïti

b) Comment approcher de manière responsable la question du désarmement

c) Les actions à entreprendre pour réussir le désarmement.

4- A propos de la sécurité publique en Haïti.

a) Le concept de sécurité publique en Haïti

b) Nécessité de repenser ce concept

c) La sécurité publique conçue dans sa globalité

d) L'insécurité causée par la libre circulation des armes à feu dans le pays.

e) Nécessité d'une réglementation adéquate de la possession et la détention des armes à feu.

f) Nécessité d'une réglementation du fonctionnement des agences de sécurité.

5-Conclusion.

DEVELOPPEMENT :

Rappel des dispositions constitutionnelles donnant naissance à la PNH.

Le titre XI de la constitution de 1987 traite de la force publique. Les articles 269 à 274 du chapitre II de ce titre traitent des forces de police.

-Loi portant création de la PNH/Mission de la PNH
- Loi du 29 novembre 1994

- Portant création, organisation et fonctionnement de la Police nationale (Moniteur n° 103, 28 décembre 1994)

- **CHAPITRE II** de la loi du 29 nov1994

- Des missions de la Police nationale

- **Article 7.-** La Police nationale est instituée en auxiliaire des pouvoirs publics en vue de maintenir l'ordre en général et de prêter force à l'exécution de la loi et des règlements. Elle a pour mission de :

1. Assurer la protection et le respect des libertés des personnes, des vies et des biens;

2. Garantir la sûreté des institutions de l'État;

3. Maintenir l'ordre, la paix, la sécurité, la tranquillité et la salubrité publiques;

4. Prévenir les infractions et rechercher activement les auteurs pour les traduire devant les juridictions compétentes dans le délai fixé par la loi;

5. Contrôler la détention et le port d'armes sur le territoire national;

6. Exécuter les arrestations dans tous les cas prévus par la loi;

7. Prévenir, constater et combattre les infractions à la législation sociale;

8. Contrôler toutes les activités des services privés de sécurité;

9. Contrôler toutes les

voies de communications terrestres, maritime, portuaires et aériennes;

10. Exécuter les dispositions relatives à la protection et à la conservation de l'environnement;

11. Fournir aux fonctionnaires du pouvoir judiciaire les moyens nécessaires pour atteindre leurs objectifs;

12. Fournir au protecteur du citoyen, pour la défense des droits humains, l'appui nécessaire dans l'accomplissement de sa fonction;

13. Fournir les données pour l'élaboration d'une statistique criminologique nationale;

14. Participer à des programmes d'ordre social, civique, culturel ou éducatif mis en oeuvre par le gouvernement de la République;

15. Exécuter toutes autres actions ou activités prévues



PRESENTATION DE MADAME GESSY COICOU SUR LE PROBLEME SECURITAIRE HAITIEN

son innocence et de couper court aux rumeurs.

2- Renforcer les effectifs de la PNH en repensant la manière de recruter et de former les agents.

Pour cela : a) recrutement régional

b) formation régionale en modules à compléter

par une formation de durée limitée à l'école de police

c) Recrutement régional sera effectué en fonction des besoins de chaque région./ Critères précis et stricts à respecter pour ce recrutement.

- Exploiter la présence imposée de la Minustah dans le pays pour la réalisation de ce projet. (puisque la Minustah couvre tout le pays et dispose de certains moyens)

--Avantages de cette formation en région : 1- Réduction des couts de la formation (du point de vue logistique pour la prise en charge des recrues en formation). 2- possibilité de former plus de policiers sur un court terme. 3- la formation faite par module permettra une rotation des instructeurs en attendant de disposer d'un nombre suffisant d'instructeurs dans chaque région. 4- Possibilité d'avoir des membres plus disponibles, plus serein psychologiquement pour exercer leur métier.

*Ce recrutement et cette formation régionale permettront de réduire de manière appréciable les couts de la formation.

*Il faudra accentuer, lors de cette formation, sur le respect des droits des citoyens et également le respect des lois, le respect des biens privés et publics, surtout le respect de la personne humaine, de l'individu en tant qu'Être Humain.

Parallèlement, former, sui-



Pasteur Espady, président de la ligue et Pasteur Joel Prophète porte parole.

vant un plan précis et une programmation conforme aux besoins, des cadres supérieurs pour diriger efficacement l'institution

*Il est indispensable que quelqu'un qui intègre l'institution Policière (et d'ailleurs n'importe quelle institution publique du pays) sache que sa carrière, son avancement et son maintien dans l'institution sont conditionnés par sa conduite, son comportement, ses compétences et le bilan général de son travail.

*Il faut aussi repenser totalement le système carcéral haïtien. La Police Nationale qui est pour le moment responsable des centres de détention de pays doit se doter d'un plan de gestion et de fonctionnement des prisons et également des sections de

garde-a-vue des commissariats. Les responsables de la PNH et les agents travaillant dans les centres pénitentiaires doivent avoir constamment à l'esprit que les prisons ne sont pas seulement des lieux où des gens sont placés pour être punis pour les fautes dont ils sont reconnus coupables mais également des lieux de correction. C'est-à-dire des lieux destinés à corriger les déviations sociales et les comportements anormaux des individus.

Les responsables de la PNH et les agents pénitentiaires doivent comprendre qu'ils ne sont ni des juges, ni des justiciers et que leur rôle est de s'assurer que les prisonniers qui leurs sont confiés, quoique privés de leur liberté, soient gardés en sécurité, dans des conditions décentes et humaines.

Aussi même lorsqu'il existe toutes sortes de problèmes d'espace, de moyens de fonctionnement ou autres, le minimum possible doit être fait pour garantir aux prisonniers : -- le respect de leur droit d'être traité comme des Êtres Humains, -- le respect de leur intégrité physique -- les soins de santé aux besoins (cela n'est pas impossible puisque du personnel de santé est nommé pour tous les centres carcéraux),-- une alimentation saine et équilibrée, -- la possibilité de s'instruire, et/ou de continuer à s'instruire -- la possibilité d'être utile à la société en accomplissant une tâche quelconque et de recevoir une compensation pour leur travaux (ceci permet aux détenus de regagner l'estime de soi et la dignité), -- la possibilité de pratiquer leur foi quelle qu'elle soit.

S'il est vrai que la prison n'est pas un hôtel, il est tout aussi vrai qu'elle n'est pas non plus l'enfer.

(ex : il n'est pas besoins de moyens dispendieux ou sophistiqués pour que chaque prisonnier ait un dossier d'incarcération, un dossier médical; pour que l'intégrité physique des personnes détenues soient respectées; pour que des fouilles de routines régulières devant assurer la sécurité du personnel et des prisonniers eux mêmes soient réalisées; pour que ce soit du personnel féminin qui assure les fouilles des prisonnières et leur surveillance...etc)

Il faudra donc beaucoup insister sur le respect des droits des citoyens, le respect de la personne humaine et de la dignité des individus lors de la formations des membres de la police toutes catégories confondues. C'est dans la tête que doit commencer le changement.

DESARMEMENT

La question du désarmement doit être abordée de manière honnête et responsable, sans hypocrisie et sans démagogie.

Un programme de désarmement propre à la réalité haïtienne doit être mis en œuvre.

Pour être crédible, ce programme doit être mené par des gens n'ayant aucun lien ni aucun rapport avec les bandes armées, les gangs et les groupements armés quelconque.

Quelques suggestions :



Vice Chancelier.

PRESENTATION DE MADAME GESSY COICOU SUR LE PROBLEME SECURITAIRE HAITIEN

- **1ere action** : Stopper l'entrée d'armes illégales dans le pays

- **2eme action** : Dresser avec les ``distributeurs`` - qui sont encore vivants - la liste de ceux qui ont été remis les armes (individus, ou organisations qui ont reçu des armes) au cours des 20 dernières années et récupérer ces armes dans la mesure du possible.

- **3eme action** : Établir une date limite pour que tous les détenteurs d'armes illégales les remettent aux autorités compétentes ou bien les régularisent si la loi le permet.

- Passé cette date limite, des dispositions strictes et sévères seront prises pour que toutes armes illégales dont la PNH aurait connaissance de l'existence soient saisies et les contrevenants seront réellement sanctionner sévèrement.

- Possibilité de perquisition légale dans les cas de renseignements indiquant des caches ou dépôt d'armes.

- **4eme action** : Établir une banque de données des armes en circulation à travers le pays. Ceci permettra une traçabilité des armes en toutes circonstances.

- **5eme action** : Éduquer les citoyens en les faisant comprendre qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une ou des armes à feu pour leur protection.

- Remarques : *une arme dans une maison ou à portée de main est plus un danger qu'une protection. * arme= danger à la maison par rapport aux enfants et à tous les membres de la famille en général. * Une arme à feu en réalité procure une Fausse Sensation ou Fausse impression de sécurité mais elle est un danger surtout si on ne sait pas s'en servir. * une société armée = une société de Cow boy * une arme à feu n'est pas un jouet.

- **6eme action** : Offrir aux jeunes d'autres exemples de pouvoir que celui du pouvoir concédé par les armes à feu.

- Pouvoir de transformer leur vie de manière positive.

- Pouvoir de la volonté de changer les choses et de la confiance en soi.

- Pouvoir de transformer leur pays, leur environnement physique par leur action.

- Pouvoir de participer concrètement au développement de leur pays.

- Pouvoir d'aider à combattre l'extrême pauvreté qui sévit dans le pays.



- Porter ces jeunes à cultiver le potentiel positif qui existe chez chaque être humain.

- 7eme action : Prise en charge efficace et efficiente des jeunes ayant participé à des activités criminelles pendant les 20 dernières années

- Éviter de reproduire les schémas du passé comme par exemple échec de la reconversion des anciens militaires, échec de la reconversion des gens ayant participé aux différents programmes de désarmement.

- **NB** : Il convient ici de se poser une question importante : On a voulu appliquer chez nous un programme importé le DDR avec un volet de réinsertion. Y a-t-il lieu de parler de réinsertion quand des gens qui sont en cause n'ont jamais vraiment quitté leur milieu naturel, leur milieu de vie habituel. N'est il pas impropre de parler de réinsertion? Ne faudrait-il pas plutôt parler de rééducation dans ces milieux où ces bandits ont évolué en toute impunité et où ils ont trouvé toute la complicité active ou passive nécessaire à leurs actions.

LE CONCEPT DE SECURITE PUBLIQUE EN HAITI.

1- A repenser totalement.

2- Repenser la manière de sécuriser les lieux publics, les commerces...etc. Certains pensent qu'un agent de sécurité armé devant un commerce est dissuasif. C'est vrai dans une certaine mesure. Cependant à coté de cette dissuasion que l'on exploite pour le moment, quels sont les dé-

gâts, psychologiques surtout, créés par ces tableaux de gens armés qui remplissent l'univers visuel de tout un chacun : enfants adultes, vieillards... etc?. Et finalement est-ce que cela ne finit pas par créer une banalisation des armes? Méditer la dessus.

3- Nécessité d'une réglemmentation du fonctionnement des agences de sécurité.

Il y a actuellement dans le monde plus d'armes à feu, plus d'armes en général, et plus d'agence de sécurité. Est-on plus en sécurité pour autant?

4- Nécessité d'élargir la vision générale sur la question de sécurité publique. Les problèmes d'insécurité causés par les armes à feu dans le pays font qu'à présent le concept de sécurité publique se résume, se limite à la lutte contre la violence armée alors que le pays est rongé par toutes les autres formes d'insécurité et de violence qui détruisent la population et la société : insécurité sanitaire, insécurité environnementale, insécurité routière qui fait des ravages mais qui est banalisée, insécurité alimentaire, insécurité des habitats, insécurité dans les marchés publiques (la qualité des produits qui sont vendus, qui sont consommés... etc)

*Tous ces aspects de la sécurité concernent la PNH (et les responsables de la sécurité publique) particulièrement la sécurité routière et la sécurité de l'environnement qui sont inscrites en grandes lettres ns ses missions (Ref points 9 et 10 de la mission de la PNH).

-- D'autre part la PNH peut-elle prétendre assurer la sécurité de la population

lorsqu'elle ne se donne pas les moyens de mener des investigations correctes, lorsqu'elle ne démontre aucune volonté réelle de permettre la mise en accusation des criminels en recherchant des preuves solides pour prouver les faits et permettre que justice soit rendue. Peut-on en 2009 continuer à faire la police de manière folklorique, en amateur, en comédien? Si les enquêtes ne sont pas menées de manière rationnelle, en s'appuyant sur les techniques scientifiques, en recherchant des preuves matérielles indispensables actuellement pour prouver de manière non équivoque la culpabilité d'un suspect, on ne peut pas prétendre contribuer à une distribution équitable de la justice. Peut on continuer à battre, à torturer les suspects pour leur extorquer des aveux alors que les preuves matérielles sont ignorées ou sont tout simplement détruites ou subtilisées par ceux-là même qui sont chargés de les analyser et de les présenter à la justice pour prouver la culpabilité des suspects. Au 21eme siècle, une police qui se respecte ne doit pas refuser d'utiliser les techniques scientifiques pour mener ses investigations. L'apport des sciences médico-légales est indispensable de nos jours pour mener à bien des investigations criminelles. Haïti ne fait pas exception à la règle qui veut qu'il y ait toujours des preuves matérielles sur un lieu de crime. Il peut s'agir d'empreintes digitales, d'empreintes de pas, de cheveux, de fibres, de documents, de sang, de traces biologiques, d'ADN...etc. Haïti est un pays exactement comme tous les

autres, la seule différence est que les haïtiens refusent de se comporter comme des citoyens d'un pays normal.

Aussi au lieu de marginaliser le laboratoire de police scientifique et l'Institut médico-légal mis sur pied au prix de tant d'efforts et de tant de sacrifices, la PNH doit se résoudre à les utiliser systématiquement et correctement si elle veut accomplir sa mission convenablement. Il ne faut pas seulement évoquer la présence et l'existence de la police scientifique quand on veut épater la galerie et tromper les honnêtes gens.

Si nous voulons avoir une institution policière solide, respectable et digne de ce nom, nous devons accepter de faire les choses décemment.

5- Nous sommes tellement toujours préoccupés par des événements ``terre-à-terre``, qui en fait devaient pouvoir être gérés sans trop de tracas et sans trop de tapages publiques, que nous n'avons jamais le temps de nous pencher sur les problèmes sérieux et urgents comme par exemple la protection et la sécurisation de notre environnement. Cela aussi est une sérieuse question de sécurité publique et qui est inscrit en grande lettre dans la mission de la PNH. Mais en général on ne s'en préoccupe pas puisqu'il faut courir constamment après des petits bandits à qui on donne trop d'importance en les qualifiant de puissant chef ou même de héros national...etc; et qu'il faut surtout faire plaisir ou ne pas contrarier le peuple qui de ce point de vue ne sait pas réellement ce qui est bon pour son avenir.

Il serait en quelque sorte irresponsable de terminer cette réflexion sans parler de la condition des femmes dans la PHN qui constitue un des points faibles de l'institution. Un changement dans la condition des femmes dans la PNH contribuera à transformer positivement l'institution et participera à sa professionnalisation. En effet, il ne suffit pas de mettre certaines femmes à certains postes, juste comme des icônes, pour faire taire les revendications. Il est essentiel que des dispositions soient prises pour augmenter l'effectif féminin de la PNH. A l'école de police, dans les commissariats, partout où des policières cohabitent avec leurs collègues masculins, il faut que des dispositions soient prises pour qu'elles puissent fonctionner décemment. Si les policières et également les policiers ne sont pas traités avec respect

PRESENTATION DE MADAME GESSY COICOU SUR LE PROBLEME SECURITAIRE HAITIEN

par leurs supérieurs comment peut-on leur demander de traiter les citoyens qu'ils sont appelés à servir avec respect. Il est inconcevable que dans les prisons pour femmes, les prisonnières soient gardées exclusivement par des hommes. Que la fouille des femmes interpellées, gardées à vue ou incarcérées soit faite par des hommes. Dans son processus de professionnalisation, la PNH doit traiter les gens avec respect et dignité.

Il est également indispensable que les pratiques de harcèlements, d'abus d'autorité à caractère sexuel soient traitées avec la plus grande sévérité et une certaine célérité afin de punir les coupables et décourager les éventuels

candidats de ces actes. Ce genre de comportement ne doit pas être banalisé comme cela a été le cas jusque là. Il est clair que si à l'intérieur de l'institution, ces questions sont traitées avec légèreté ou sont même banalisées, que peuvent espérer les femmes qui viennent porter plainte contre des policiers.

Puisque nous parlons de sécurité en Haïti, nous croyons nécessaire d'attirer l'attention sur la résolution votée en début de semaine au parlement haïtien concernant les armes à feu et les véhicules mis à la disposition des parlementaires et de la police parlementaire. Penser un peu à ce que cela ferait si

chaque institution du pays revendique son propre corps armée?. Pourquoi ne pas travailler à donner des moyens à la Police Nationale pour augmenter ses effectifs et pouvoir ainsi assurer convenablement ses responsabilités.

A propos des armes, comment peut on imaginer que l'état soit obligé de fournir une arme à chaque citoyen qui occupe une fonction publique pendant un certain temps. La constitution indique le type d'arme personnelle qu'un particulier peut posséder. Pourquoi un citoyen qui le désire ne se procure pas dignement son arme, avec son argent et la fasse enregistrer par les voies normales?. Pourquoi faut-il que dans un pays où l'état dispose de si peu de

moyens, les citoyens qui sont déjà les privilégiés veulent toujours avoir plus de privilèges? Et puis cela va créer un dangereux précédent. Les juges par exemple à qui il est donné une arme à feu durant leur fonction vont demander de pouvoir les garder quand ils ne seront plus en fonction. Alors que la PNH ne dispose même pas de suffisamment d'armes pour son personnel. Tout cela est simplement indécent, grotesque et malsain.

Conclusion

Je souhaite sincèrement que ceux qui sont en charge de la sécurité du pays comprennent enfin la mission qui leur est confiée; qu'ils fassent

l'effort d'ouvrir leur esprit afin de comprendre que la sécurité du pays ne se résume pas seulement à une question de démantèlement de gangs (en grande partie préfabriqués, entretenus et monitorés) mais qu'il s'agit d'une question sérieuse qu'il faut aborder dans sa globalité. Il est aussi indispensable que ces ``responsables`` (terme employé à défaut de trouver un autre mot car ce sont en réalité des irresponsables) aient le sens de la décence et qu'ils apprennent à agir avec une certaine élégance, moins de sans-gêne et un minimum de dignité.

Travaillons à changer cette image d'Haïti :
En celle-ci :

